

## **BULLETIN MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BUTTEAUX**

**Arrondissement d'Avallon**

**Mairie Tel: 03.86.43.23.34**

***mairie-butteaux@wanadoo.fr***

**(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)**

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal  
du 29 juin 2016**

**Nous vous en souhaitons bonne lecture**

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Alain JACQUEMIER et Evelyne LAVALADE

### **HARMONISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La fusion entre la Communauté de Communes du Florentinois et la Communauté de Communes d'Othe en Armançon a nécessité l'harmonisation des compétences. Ce travail a été effectué et adopté au sein de la nouvelle Communauté de Communes du Florentinois par une délibération en date du 28.05.2015.

La Préfecture demande à chaque commune de ratifier les nouveaux statuts, ce qui est fait par un vote à l'unanimité.

### **PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE**

Le Préfet a présenté un arrêté de projet de territoire concernant la fusion des communautés de communes du Seignelois/Brienonais et du Florentinois.

Il appartient à chaque commune de cette future entité d'accepter ce nouveau périmètre.

Comme les élus de la CC du Florentinois, les conseillers municipaux de BUTTEAUX regrettent que leur précédent vote n'ait pas été écouté, la CDCI n'a pas accepté les propositions nouvelles (entrée de Carisey, départ d'Esnon et de Briennon).

Toutefois sachant que le fait de ne pas délibérer vaudrait acceptation, il est procédé au vote : l'ensemble des conseillers présents votent contre et le maire s'abstient.

### **REPRESENTATION : NOMBRE DE DELEGUES A LA FUTURE COMCOM**

Ce point est retiré de l'ordre du jour, les éléments nécessaires à cette délibération n'ont pas encore été communiqués

## **CADRAN DE L'HORLOGE DE LA CHAUSSEE**

Trois entreprises ont été sollicitées pour cette remise en état : CHOMEL/HEURE TECH, HORLOGES PLAIRE et ETS SANNIER, les devis sont étudiés

L'entreprise retenue est la SOCIETE PLAIRE pour un montant de 740 € HT. Le matériau de ce nouveau cadran sera en Alucobon (matériau utilisé pour les panneaux extérieurs, adapté aux retraits et dilatations) et chiffres peints.

## **SECURISATION ECOLES/MAIRIE**

Pour cette action, nous avons sollicité deux subventions.

Le Conseil départemental, en date du 20 Mai, nous signifie l'acceptation de cette demande et l'attribution d'une subvention de 30 %

L'Etat par le biais de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), nous octroie, en date du 1<sup>er</sup> juin ,50 % de cette même dépense. Nous réaliserons donc cette opération avec 80 % de subvention.

Le projet consiste à installer à BUTTEAUX, la fermeture du portail école mairie, avec boîtier extérieur, la pose de visiophones pour la mairie, l'école et le logement et d'une horloge de programmation ; de même à LA-CHAUSSE sauf le logement, qui a une entrée indépendante de l'école.

Deux devis sont parvenus en Mairie (JAULGELEC et ROLLINAT)

Les éléments techniques des deux devis étant différents, une réétude de ces deux propositions a été effectuée.

D'après ces derniers éléments, l'entreprise ROLLINAT a été retenue.

## **VENTE DES PEUPLIERS ENTRE LA CHAUSSEE ET BUTTEAUX**

Deux entreprises ont été consultées pour donner un prix de rachat des peupliers de la commune. Une seule a donné suite à notre demande, les Ets Cebrunski de Saint Florentin, qui nous offre un prix d'achat net de 645.75 €. Ce montant inclus l'abattage, le débardage et l'enlèvement des principales branches ainsi que l'abandon des rémanents.

Après ce travail, il restera à la charge de la commune de débarrasser les branches et le terrain. Après quoi, il y aura lieu de réfléchir sur un éventuel reboisement, ou toute autre utilisation du fait du très faible rapport de ce type de plantation.

## **CONVENTION SMBVA**

La loi impose aux collectivités de procéder à l'inventaire des repères de crues existants et d'établir les repères correspondant aux crues historiques ou exceptionnelles. Le syndicat d'entretien du bassin versant de l'Armançon SMBVA se charge de cette action, sans aucun frais pour les communes.

Pour Butteaux, ce repère matérialisera le niveau atteint sur la place de l'église en Janvier 1910 (dont certains connaissaient l'existence autrefois)

Pour finaliser cette opération, le conseil autorise le maire à signer, avec le SMBVA, une convention définissant le rôle de chacun.

## **PERSONNEL COMMUNAL : COMPTE EPARGNE TEMPS**

Les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un Compte Epargne Temps dénommé CET.

L'ouverture du CET est de droit pour les agents et peut être demandé à tout moment de l'année.

Cette demande se fait par remise du formulaire de demande d'ouverture annexée à la présente délibération, à M. Le Maire.

Il est alimenté par :

- Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20
- Les jours de repos compensateurs

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours et peut désormais être utilisé sans limitation de durée.

L'agent peut utiliser tout ou partie de ses jours épargnés dans le CET, uniquement sous la forme de congés et devra le demander selon les règles applicables aux congés annuels dans la collectivité.

Le CET doit être soldé et clôturé à la date de la radiation des cadres ou des effectifs pour le fonctionnaire ou à la date de la radiation des effectifs pour l'agent non titulaire

Le conseil municipal vote pour cette délibération à l'unanimité.

## **PERSONNEL COMMUNAL : INSTAURATION DE DEFRAIEMENTS/FRAIS DE MISSIONS**

Remboursement de frais kilométriques

Dès lors que les agents utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service, ils peuvent être remboursés par la collectivité de tous les frais occasionnés par cette utilisation, sauf si ceux-ci sont déjà pris en charge par l'organisme de Formation (ex CNFPT) ce qui est le cas le plus fréquent pour notre commune.

L'indemnité de repas est allouée lorsque l'agent se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise :

- entre 11 h et 14 h pour le repas du midi,
- entre 18 h et 21 h pour le repas du soir.

L'indemnité de repas n'est pas attribuée pour un repas fourni gratuitement.

L'indemnité de nuitée est allouée lorsque l'agent est en mission pendant la totalité de la période comprise entre 0 h et 5 h pour la chambre et le petit déjeuner. L'agent logé gratuitement ne reçoit pas l'indemnité de nuitée.

En application du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 :

Indemnité de repas : sur justificatif et avec un maximum de 15.25 € / repas.

Indemnité de nuitée : 50 €

Le paiement des frais de mission est effectué à la fin du déplacement ou mensuellement, à terme échu, sur présentation d'états certifiés et appuyés des pièces justificatives nécessaires (itinéraires parcourus, dates du séjour, heures de départ, d'arrivée et de retour...).

Ces éléments sont acceptés par un vote à l'unanimité

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **SECURISATION SALLE COMMUNALE**

Un plan du projet a été élaboré et devra être réétudié au moment des travaux, avec matérialisation de places de parking le long de la rue ST ROCH, à partir de l'embranchement avec la ruelle du Pralat jusqu'à hauteur de la salle communale, et la création d'un nouveau ralentisseur, ainsi que l'installation de deux radars pédagogiques.

Une subvention de 7 942.00 € au titre su SPIL (Soutien à l'Investissement Public Local) représentant 40 % d'une dépense H.T de 19 854.00 € semble nous être acquise pour cette opération. La demande d'aide au titre des amendes de police représentant la même somme sera examinée très prochainement.

### **FUITE D'EAU COUR DE L'ECOLE/MAIRIE**

Lors des relevés des compteurs d'eau, une consommation excessive a été constatée chez le locataire du logement tenant à la Mairie. Après vérification d'une absence de fuite dans le logement même, il a été demandé à l'entreprise Fortini de Flogny la Chapelle de rechercher la dite fuite.

Après avoir ouvert une partie de la cour, celle-ci a été détectée et réparée pour la somme de 1 950.00 €



### **CURAGE BUSES RUE DU VIEUX CHENE ET SALLE COMMUNALE**

Une buse, rue du Vieux Chêne, était obstruée par un agrégat de terre et de pierre. Profitant de la présence d'une entreprise de curage/vidage sur le secteur, le Maire a demandé son intervention pour ce désordre ainsi que le débouchage d'une canalisation sortant de la salle communale.

Les deux chantiers ont été opérés avec succès. Il reste néanmoins un furet coincé dans la canalisation de la salle communale qui n'a pu être retiré.

Les conseillers signalent un problème de grilles sur le réseau d'écoulement des eaux, trop hautes, dans la descente de LA CHAUSSEE.

### **NOUVEAU DEVIS CLOCHE DE L'EGLISE**

Jusqu'à présent, nous avons trois avis divergents pour la réparation ou le changement de la cloche de l'église de Butteaux. Lors de la consultation concernant le changement du cadran de l'horloge de La Chaussée, une entreprise consultée a visité le clocher et abouti à la conclusion que le changement de cloche était la solution à retenir. Elle écarte la possibilité d'une réparation par montée en chauffe et soudure et souligne les défauts qui ne seraient pas réglés par cette solution.

Le prix proposés pour l'ensemble de cette action (cloche et battis) s'élèverait à 7 295.00 € HT pour une cloche d'un diamètre de 647 mm et d'un poids de 160 kg.

Le devis déjà en main datant de mai 2014 indiquait 7 896 € HT pour une cloche de 715 mm à la base et d'un poids de 225 kg.

Maintenant que la solution et le montant envisageables sont définis, une souscription avec abondement de la FONDATION DU PATRIMOINE devrait être mise en place.

### **COUR DU 12 RUE FAUSSE BILLON , « IMMEUBLE MOURLON »**

Les membres du Conseil Municipal avaient convenu de poser un ensemble regroupant les boîtes à lettre de la Mairie, de l'école, des locataires du logement de l'école et de la maison Mourlon ainsi que du propriétaire de ce même îlot, sans oublier les futurs occupants du lot restant à vendre.

La localisation de cet ensemble se situerait à l'entrée à gauche et il semblerait judicieux de faire l'enduit des murs encadrant ce point. Un devis à cet effet est soumis au Conseil qui l'accepte pour un montant de 2 011.34 € HT.

Plusieurs études, avec plans correspondants, sont présentées pour l'aménagement de la cour de la « maison Mourlon » (réseaux, voiries et éclairage). Le projet est à définir avec plus de précisions.

### **EVENTUALITE D'UN PROJET POUR LE 3<sup>ème</sup> LOT DE L'IMMEUBLE MOURLON**

Une question est posée concernant le troisième lot, pour lequel aucune demande d'achat n'a été signalée à ce jour.

Suite à une demande pour une éventuelle création d'une maison d'assistantes maternelles dans notre secteur, un projet de réhabilitation et de location d'un local, pourrait être envisagé. Il pourrait se compléter par la création de logements dans l'espace restant. Cette opération ne pourrait être possible qu'avec l'obtention de subventions au taux maximum. Le Conseil Municipal charge le Maire de continuer la réflexion sur ce sujet.

### **CHEMINS COMMUNAUX**

L'entretien et l'utilisation des chemins ruraux est un sujet récurrent qui vient régulièrement alimenter les discussions autour de la table du Conseil Municipal  
Plusieurs habitants sont venus déclarer leur mécontentement.

Le dernier en date : les récentes fortes pluies ont failli ruisseler à travers son habitation. Le maire souhaiterait régler ce problème de limite de propriétés, de fossés, etc....dans l'intérêt de tous ; il se tient à l'écoute de tous ceux qui auraient des réclamations à formuler. Il prévoit de faire prochainement une inspection sur place avec certains conseillers.

Martine BOUCHERON signale que des gravas ont été déversés dans le chemin parallèle au chemin de hallage, sans avoir été étalés, cela rend le chemin plutôt impraticable. Un peu de civisme serait souhaitable.

Gilbert VILAIN signale qu'à la sortie de LA CHAUSSEE direction SOUMAINTRAIN, qu'il faudrait demander au service départemental de nettoyer les fossés.  
De même, Thierry FOURNIER signale un énorme trou le long de la route près du pont de la rivière en venant de JAULGES, et précise que le fossé rue de la chapelle devrait être nettoyé.

### **REMERCIEMENTS POUR LES DONS**

Le 25 mai nous avons reçu les remerciements du centre Gustave Roussy, de Villejuif, pour la subvention accordée par la commune.

Le 29 mai nous avons reçu les remerciements de l'UNA de Flogny la Chapelle pour la subvention accordée par la commune.

Le 25 mai nous avons reçu les remerciements du centre Leclerc, de Dijon, pour la subvention accordée par la commune.

Le 25 mai nous avons reçu les remerciements de la Fondation du Patrimoine pour la subvention accordée par la commune.

## ACHATS PANNEAUX ELECTORAUX ET ISOLOIRS

Nous avons acheté et installé des panneaux électoraux lors de la création de la place de la Mairie.

La Chaussée n'étant pas pourvu, il est à envisager l'équipement de ce deuxième bureau électoral.

Un isoloir plus fonctionnel sera acheté pour BUTTEAUX.

## ELARGISSEMENT CONSIGNES DE TRI

Vous pouvez, dès aujourd'hui, **RECYCLER TOUS LES EMBALLAGES** et les déposer dans les sacs jaunes collectés au porte à porte. La nouveauté réside dans la possibilité de déposer tous les pots (yaourt, compotes, crèmes etc.) ainsi que les barquettes polystyrènes ayant contenu de la viande mais aussi les emballages plastiques contenant jambon ou autres denrées alimentaires. Les sacs plastiques ainsi que les films contenant bouteilles et journaux peuvent également être ajoutés. Un document regroupant toutes ces informations sera tout prochainement distribué dans vos boîtes à lettres.



## STAND PASSION – CREATION DU VIDE GRENIER

Martine BOUCHERON remercie les personnes qui ont aidé à la tenue de ce stand, ainsi que tous les donateurs

Il a été récolté 221 € pour 2016, le solde de cette action est de 433 € à l'heure actuelle.)

Il est proposé l'achat, comme l'an passé de pensées pour fleurir les deux villages en hiver, auxquelles on pourrait peut-être ajouter des bulbes.

L'achat de fournitures pour un éventuel atelier, peut-être conjointement avec les écoles, en vue de décors de Noël pourrait aussi être retenu.

## EGLISE SAINT ROCH

Les piliers supportant les statues de St Jean et de St Antoine ont été changés et des bénévoles ont harmonisé les tons de ces différentes boiseries. Le maire les remercie.

Martine BOUCHERON propose de se renseigner pour retapisser le fauteuil du prêtre.

Christophe AUDIGE a été contacté pour remastiquer les vitres sur les fenêtres de toit qui fuient.

Thierry FOURNIER signale le risque de chute dans l'église au niveau de la marche conduisant vers l'autel, on pourrait peut-être envisager la réalisation d'un pan coupé en ciment (ou en bois)

## EVENEMENT DU 10 SEPTEMBRE 2016

La commune souhaitait marquer l'achèvement de la restauration des statues de notre église. Nous avons postulé pour la participation au festival « Musique en voûtes » se tenant en Septembre de chaque année et donnant ses spectacles dans 8 églises rurales de la région Bourgogne.

Notre candidature a été acceptée et le festival fera escale dans nos murs le 10 Septembre 2016. Vous pourrez voir les affiches ainsi que le programme, en avant première, ci-dessous. Le Foyer Rural participera à l'organisation et ouvrira une liste d'inscription afin de faire bénéficier les habitants du tarif réduit.

**MUSIQUES EN VOÛTES**  
27 AOÛT ▶ 25 SEPTEMBRE 2016

samedi 10/09  
**BUTTEAUX (89)**  
ÉGLISE SAINT-ROCH

14h30  
Visite de l'église Saint-Roch  
par Patrick WAHLEN

15h30  
Moment musical  
par les jeunes talents du festival

16h30  
Conférence « Saint-Roch de Montpellier, cet inconnu si populaire »  
par Patrick WAHLEN

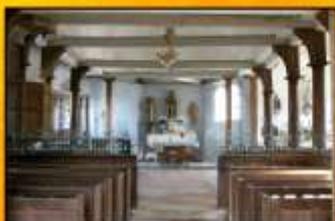
18h  
Concert QUATUOR MANFRED

[www.quatuormanfred.com](http://www.quatuormanfred.com)  
03 80 67 11 22

### SAMEDI 10 SEPTEMBRE

**BUTTEAUX (89)**  
Église Saint Roch

- 14h30 Visite de l'église Saint-Roch commentée par PATRICK WAHLEN  
15h30 Moment musical par les Jeunes Talents du festival  
16h30 Conférence « Saint-Roch de Montpellier, cet inconnu si populaire » par PATRICK WAHLEN  
18h Concert QUATUOR MANFRED  
HAYDN, *Quatuor op. 77 n°1*  
TCHAIKOVSKI, *Quatuor à cordes n°2 op. 22*



#### TARIFS

VISITE COMMENTÉE, MOMENT MUSICAL,  
CONFÉRENCE : entrée libre  
CONCERT : 15€ plein tarif / 10€ tarif réduit  
Gratuit pour les - 12 ans

#### INTOS / RESERVATIONS

MUSIQUES EN VOÛTES 03 80 67 11 22  
Voir modalités page 12

#### PARTENAIRES

Commune de Butteaux  
[www.butteaux.fr](http://www.butteaux.fr)  
Foyer Rural de Butteaux la Chaussée

L'Église de Butteaux était autrefois une chapelle, sous l'invocation de Saint-Roch, qui dépendait de la paroisse de Germigny. Elle fut convertie en succursale et enfin érigée en paroisse en 1680. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles elle était le but de processions très importantes venant de Saint-Florentin et d'Ervy-le-Châtel. Elle recèle des trésors dont aucun document connu ne laisse présager de l'origine.